



Conditions générales de vente Steinfels Swiss - Secteur Retail

Steinfels
S W I S S

Valable à partir de Janvier 2017

1. Principes

- 1.1. Les présentes conditions générales de vente sont applicables à toute commande, livraison ou prestation de service de Steinfels Swiss, Division de Coop Société coopérative (ci-après dénommée Steinfels Swiss) sise à Bâle.
- 1.2. Elles s'appliquent aux commandes du secteur Particuliers, sauf accord contraire entre les parties.
- 1.3. En passant commande, le client accepte les présentes conditions générales de vente.
- 1.4. Pour être valable, toute disposition contraire requiert l'accord exprès et écrit de Steinfels Swiss. Des conditions particulières ne sont possibles que sur autorisation écrite de la direction de Steinfels Swiss.
- 1.5. Des conditions différentes imposées par le client n'ont aucune validité.

2. Offres/Conclusion du contrat

- 2.1. Les offres de Steinfels Swiss ne comportant pas de délai d'acceptation ne sauraient engager les parties.
- 2.2. Les commandes doivent être adressées par téléphone ou par écrit au service commandes de Steinfels Swiss à Winterthur.
- 2.3. Toute commande passée dans le respect des présentes conditions générales de vente est réputée acceptée par Steinfels Swiss dès lors qu'aucune information contraire n'est envoyée par écrit au client dans un délai de quinze jours à compter de la réception de la commande.
- 2.4. Les commandes acceptées par Steinfels Swiss sont considérées comme fermes et ne peuvent plus être annulées.

3. Prix

- 3.1. Les prix figurant sur la facture correspondent aux prix en vigueur au moment de la commande.
- 3.2. Sauf accord écrit contraire, les prix s'entendent nets, hors TVA, à l'usine Winter-

thur, marchandise emballée, non assurée, droits de douane non acquittés (Incoterms 2010).

- 3.3. Pour les ventes en devises, les prix sont calculés au taux de change au moment de la commande.
- 3.4. Steinfels Swiss se réserve le droit d'adapter ses prix en cas de modification des coûts de matériel et/ou de fabrication ou du taux de change entre la date de la commande et celle de la livraison prévue au contrat.
- 3.5. Si les quantités commandées pendant la durée du contrat sont significativement inférieures aux quantités convenues, Steinfels Swiss est en droit de facturer au client des frais supplémentaires de matières premières, d'emballage ou d'autres charges fixes en sus du prix unitaire. En cas de stock invendu, Steinfels Swiss peut aussi procéder à une facturation complémentaire.

4. Conditions de paiement

- 4.1. Le paiement doit être effectué net dans un délai de 30 jours date de facture, sans déduction d'escompte, frais, impôts, taxes, droits, droits de douane ou autres.
- 4.2. Les retards de paiement donnent lieu à des intérêts moratoires de 6% par an.
- 4.3. Si le client se trouve en retard de paiement pour une livraison partielle, Steinfels Swiss est habilitée à retenir les livraisons partielles suivantes jusqu'au règlement complet des factures dues.
- 4.4. En cas de non-respect persistant des délais de paiement, Steinfels Swiss se réserve le droit de surseoir à la livraison, de ne plus livrer que sur paiement anticipé ou d'arrêter toute livraison au client.
- 4.5. Les marchandises restent la propriété de Steinfels Swiss jusqu'à leur paiement intégral. Le client est tenu de prendre toutes les mesures nécessaires à la protection du droit de propriété de Steinfels Swiss.

5. Conditions de livraison

- 5.1. Les produits sont vendus par Steinfels Swiss à l'usine. Si la livraison est effectuée par Steinfels Swiss selon accord écrit, les frais de transport (y compris assurances, droits de douanes, etc.) incombent intégralement au client.
- 5.2. Les délais d'enlèvement et de livraison doivent être convenus par écrit.
- 5.3. En cas d'événements imprévus tels que pannes d'exploitation, grèves, blocages chez des fournisseurs ou des sous-traitants, pénurie de matières premières, etc., Steinfels Swiss est habilitée à reporter les délais de livraison en conséquence. En fonction de la gravité de la situation, Steinfels Swiss peut résilier partiellement ou complètement le contrat.
- 5.4. Une tolérance de livraison en plus ou en moins (+/- 10%) de la quantité commandée et confirmée demeure expressément réservée.
- 5.5. Un retard de livraison ne constitue pas, pour le client, un droit à des dommages-intérêts, ni à une indemnisation des dommages consécutifs ni à une renonciation au contrat.

6. Transfert des profits et des risques

- 6.1. Les profits et les risques sont transférés au client au moment du départ de la marchandise de l'usine. Ceci s'applique également en cas de livraison par Steinfels Swiss.
- 6.2. Si l'envoi est retardé à la demande du client ou pour d'autres raisons indépendantes de la volonté de Steinfels Swiss, les risques sont transférés au client au moment prévu initialement pour la livraison au départ de l'usine. Dès lors, les livraisons sont stockées et assurées pour le compte et aux risques du client.

7. Matières premières - Emballages

- 7.1. Steinfels Swiss s'engage à se procurer les matières premières et les matériels d'emballage spécifiques au client dans le cadre d'un mandat sur un certain volume

(mandats pour une quantité fixe) ou d'un contrat de niveau de service (contrats permanents). Pour les contrats permanents sans contrat de niveau de service, Steinfels Swiss est en droit de ne s'approvisionner que pour une durée maximale de 6 mois.

- 7.2. Le matériel d'emballage spécifique doit être utilisé et livré au client dans les 12 mois à compter de sa réception. Passé ce délai, il est intégralement facturé au client. Les frais d'élimination du matériel non utilisé sont à sa charge.
- 7.3. Tous les frais d'impression et frais accessoires (clichés, cylindres d'impression, couteaux de découpe, formes, etc.) sont facturés au client.
- 7.4. Le client est seul responsable du contenu imprimé sur ses emballages et du respect des lois en vigueur, y compris de celles des pays de destination en cas d'exportation de la marchandise.
- 7.5. Si un étiquetage ou une mention complémentaire dans une langue étrangère est nécessaire, les textes doivent être fournis par le client.
- 7.6. Les achats sont supposés de quantité constante pendant la durée du contrat convenue. A défaut, et sauf accord écrit contraire, Steinfels Swiss se réserve le droit de facturer au client tous frais supplémentaires liés à la préparation du matériel ou imputés par les fournisseurs.
- 7.7. Si le client commande, sur la durée du contrat, des quantités inférieures à celles convenues, Steinfels Swiss peut lui facturer les coûts de stockage de quantités restantes au tarif en vigueur.
- 7.8. En cas de modifications des produits, d'arrêts de la production ou au terme du contrat, Steinfels Swiss s'efforce d'utiliser au mieux les stocks de produits finis, de matériels d'emballage et de matières premières, ou de les vendre de manière à couvrir les coûts. Les produits finis, matières premières et matériels d'emballage qui n'auront pu être utilisés ou vendus dans un délai de trois mois au terme du contrat peuvent être facturés au client par Steinfels Swiss au prix de revient (matières premières et matériels d'emballage) ou au prix de vente (produits finis). Les quantités maximales pouvant être facturées dépendent du contrat de niveau de service ou des besoins prévus pour 6 mois (volumes initialement convenus ou effectivement commandés s'ils sont supérieurs).

8. Qualité/Réclamations

- 8.1. La marchandise est livrée conformément aux spécifications convenues par écrit. En cas de vente sur échantillon, celui-ci sert de référence.
- 8.2. Steinfels Swiss garantit que les produits livrés sont exempts de défaut matériel ou

de fabrication et qu'ils répondent aux spécifications. Cette garantie s'applique jusqu'à la date limite d'utilisation ou pendant au moins 12 mois.

- 8.3. La marchandise satisfait aux exigences de la législation suisse. En cas d'exportation, le client est responsable du respect de la législation en vigueur dans le pays de destination.
- 8.4. Le client est tenu de vérifier à réception de la marchandise si la qualité et la quantité correspondent à ce qui a été convenu dans le contrat. Les réclamations doivent être adressées par écrit à Steinfels Swiss dans un délai de 8 jours à compter de la réception de la marchandise. Passé ce délai, elles ne pourront plus être prises en considération. La marchandise contestée doit être tenue à disposition pour un prélèvement d'échantillon. Toute responsabilité de Steinfels Swiss est exclue si les prélèvements ne sont pas faits ou s'ils sont faits de manière inappropriée ou hors délai.

9. Garantie - Responsabilité

- 9.1. Si la marchandise ne correspond pas à ce qui a été convenu par contrat, Steinfels Swiss peut choisir de remplacer la marchandise défectueuse, de livrer les quantités manquantes, ou de rembourser ou réduire le prix de vente. La garantie et la responsabilité de Steinfels Swiss ne vont pas au-delà; sont notamment exclus les dommages ou le manque à gagner découlant du défaut de la marchandise.
- 9.2. Sont exclus de la garantie les défauts indépendants de la volonté de Steinfels Swiss tels que ceux résultant d'un transport, d'un stockage ou d'un traitement inappropriés de la marchandise par le client ou par des tiers, des conditions météorologiques ou d'un cas de force majeure. En outre, les droits à la garantie s'éteignent dès que le client ou des tiers apportent des modifications à la marchandise livrée, à moins que le client puisse prouver que le défaut n'est pas dû aux modifications apportées.

10. Droits de propriété intellectuelle

- 10.1. Tous les matériaux, formulations, formes, échantillons, imprimés de toutes sortes, etc. remis aux clients sont la propriété intellectuelle de Steinfels Swiss, à moins qu'ils aient été mis à disposition par le client. Sans autorisation écrite de Steinfels Swiss, ces pièces ne peuvent être ni reproduites, ni transmises à des tiers pour visualisation ou analyse.

- 10.2. En cas de non réalisation d'un projet, les coûts spécifiques de développement sont facturés au client.

11. Protection des données

- 11.1. Les données personnelles du client, telles que nom, adresse, numéro de téléphone, adresse e-mail, interlocuteur sont enregistrées et traitées par Steinfels Swiss dans le respect du droit suisse sur la protection des données.
- 11.2. Steinfels Swiss utilise les données personnelles du client pour: la réalisation du contrat et la relation client.
- 11.3. Steinfels Swiss prend toutes les mesures appropriées pour assurer la sécurité des données personnelles.

12. Transfert des droits

Aucune des parties ne peut, sans le consentement préalable écrit de l'autre, transférer à des tiers des droits et obligations découlant du présent contrat.

13. Droit applicable et for

- 13.1. Les présentes conditions générales de vente ainsi que le contrat d'approvisionnement qui en découle sont soumises au seul droit suisse, à l'exclusion de la loi fédérale sur le droit international privé (LDIP; RS 291). L'application des dispositions de la Convention des Nations Unies sur les contrats de vente internationale de marchandises du 11 avril 1980 (Convention de Vienne) est expressément exclue.
- 13.2. Le for exclusif est Winterthour. Steinfels Swiss peut aussi déposer plainte contre un client au for du siège de ce dernier.